

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.292

Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'aide économique – Mise à l'arrêt de l'édition 2026 du FIBD

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 50

Nombre de pouvoirs: 22

Nombre d'excusés: 3

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.292**

Rapporteur : Monsieur ROY

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'AIDE ECONOMIQUE – MISE A L'ARRET DE L'EDITION 2026 DU FIBD

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : NON VENTILÉ

La mise à l'arrêt du Festival International de la Bande Dessinée 2026, événement majeur du territoire, entraînera des conséquences économiques importantes pour de nombreuses activités : commerces, hôtellerie-restauration, entreprises de services, prestataires événementiels, secteur culturel, tourismes et éditeurs...

Considérant que le FIBD constitue traditionnellement un temps fort d'activité économique, générant des retombées significatives, un surcroît de fréquentation et un chiffre d'affaires exceptionnel pour de nombreux acteurs de GrandAngoulême et que sa mise à l'arrêt engendrera pour certains opérateurs une perte d'exploitation démontrable et, à terme, un risque pour l'emploi, la continuité d'activité, l'équilibre économique des entreprises et l'attractivité du territoire ;

Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L.5216-5 et L.4251- 17 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la région Nouvelle-Aquitaine, qui définit les orientations et principes directeurs en matière d'accompagnement des entreprises, de soutien à la résilience économique, de maintien de l'emploi et de l'attractivité territoriale ;

Vu la convention du 15 juillet 2024, établie entre la région Nouvelle-Aquitaine et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême relative à la mise en œuvre de ce schéma et qui arrête les dispositifs des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la communauté d'agglomération ;

Vu l'article 5 de cette convention qui fixe les modalités de sa modification par voie d'avenant ;

Je vous propose :

D'APPROUVER le principe de mise en place d'un dispositif exceptionnel d'aide économique "Mise à l'arrêt du FIBD 2026", reposant sur des principes de transparence, d'équité et fondé sur l'analyse objective des préjudices, inspiré du dispositif d'indemnisation de la Commission d'Indemnisation Amiable et qui pourrait être doté d'une enveloppe de 500 K€ correspondant à l'essentiel des crédits budgétaires annuels consacrés traditionnellement au FIBD.

D'APPROUVER le principe d'un avenant au SRDEII, à conclure avec la Région, pour inclure ce dispositif au rang des aides aux entreprises mises en place par notre agglomération et dont la consistance et le règlement d'intervention, qui sera travaillé avec les partenaires économiques, sera soumis lors du conseil communautaire du 5 février 2026.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--